



2. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Conseil Municipal du 13 avril 2026

Sommaire

Préambule	2
I) CONTEXTE GENERAL	3
II) PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES	3
II.1 – LES DOTATIONS	3
II.2 – LA FISCALITE	4
II.3 – LES AUTRES MESURES	4
III) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2025 ET PERSPECTIVES 2026	4
III.1 – L'estimation des résultats de l'exercice 2025	4
III.2 – L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	5
III.3 – L'évolution des recettes réelles de fonctionnement	7
III.4 – L'épargne	11
III.5 – Les dépenses d'investissement	11
III.6 – Les recettes d'investissement	14
III.7 – La dette	15
III.8 – Le Budget annexe du cimetière	16
CONCLUSION	16

Préambule :

Le **débat d'orientations budgétaires** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Aussi ce débat, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal, doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif. Le but est de dégager les priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à l'assemblée délibérante un **rapport sur les orientations budgétaires** qui définit :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financier, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés, indiquant la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur et est acté par une délibération spécifique. Pour les entités utilisant la nomenclature budgétaire et comptable M57 et conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités, le débat d'orientations budgétaires doit se dérouler dans les **dix semaines** précédant le vote du budget primitif (et non plus dans les deux mois).

Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le ROB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Les informations figurant dans le Rapport d'Orientations Budgétaires doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune, dans un délai d'un mois après leur adoption et le ROB doit être transmis au Préfet du Département, ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, soit la Métropole Aix-Marseille Provence, conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du ROB.

Le budget primitif 2026 devra répondre aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national et international, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

I) CONTEXTE GENERAL :

L'année 2025 se caractérise de nouveau par un contexte géopolitique incertain. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe reste la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. De nouveaux conflits au Proche-Orient, notamment la guerre menée par les Etats-Unis et Israël contre l'Iran, ont également des conséquences économiques majeures.

L'inflation moyenne en zone Euro aura été de 2.1% sur l'année 2025. En France, cette inflation est plus faible, elle est de 0.9%. Pour 2026, le Gouvernement tablait sur une inflation de 1.3%. Ce chiffre devra être corrigé en tenant compte des conséquences de la guerre en cours au Proche-Orient.

La croissance du PIB en France a été de 0.9% en 2025. Pour 2026, le Gouvernement a établi Son projet de Loi de Finances en tablant sur une croissance de 1%.

Le nombre de chômeurs est de 2.5 millions fin 2025. Le taux de chômage est de 7.9% au quatrième trimestre 2025.

Le déficit public atteint 5.1% du PIB en 2025, ce qui représente 152.5 milliards d'euros. Pour 2026, le Gouvernement prévoit un déficit stabilisé autour de 5%. La dette publique représente 115.6% du PIB fin 2025. La dette publique globale s'établit à plus de 3 460 milliards d'euros alors que la part imputable à l'ensemble des collectivités territoriales représente 220 milliards (environ 11% du PIB).

II) PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES :

La Loi de Finances initiale pour 2026 n'a été promulguée que le 20 février 2026.

Le contexte qui s'impose aux collectivités locales est également encadré par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, adoptée en décembre 2023.

Elle prévoit le retour à un déficit public inférieur à 3% en 2027 et un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales.

La loi de finances contient des mesures impactantes pour les budgets locaux, avec notamment le maintien du **Dispositif de lissage conjoncturel** (DILICO) qui instaure un prélèvement de 740 millions sur les recettes fiscales des collectivités (EPCI, départements, régions). A ce stade, la commune de Gréasque n'est toujours pas concernée.

L'autre mesure phare, issue du projet de Loi de Finances 2024 de la Sécurité Sociale, reste également applicable. Elle porte sur **l'augmentation de 3 points de la cotisation retraite** des employeurs territoriaux (cotisation CNRACL des fonctionnaires). Cette augmentation est reconduite pendant 4 ans, soit +12 points de cotisations supplémentaires. Le taux de cotisation passe de 34.65% à 37.65% en 2026, puis 43.65% au terme des 4 ans. Cette hausse a été dénoncée par les associations d'élus sachant que le régime des fonctionnaires territoriaux avait généré des excédents par le passé mais ces excédents ont été ponctionnés pour financer les autres régimes déficitaires.

Par ailleurs, le **Fonds Vert** continue à évoluer à la baisse : 2.5 milliards d'euros en 2024, 1.15 milliards en 2025 et 650 millions pour 2026.

II.1- LES DOTATIONS :

La DGF 2026 représente 27.406 milliards, contre 27.395 milliards € en 2025. Cela représente 19,129 milliards € pour le bloc communal (communes et EPCI).

Les principales autres dotations d'investissement sont les suivantes :

- Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), pour 1046 millions
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour 420 millions

La commune de Gréasque a formulé une demande de subvention au titre de la DSIL pour le confortement de l'Eglise (Conseil Municipal de janvier 2026). Cette demande est en cours de traitement par les services de l'Etat.

II.2- LA FISCALITE :

La Loi de Finances comprend une mesure de **revalorisation des bases fiscales de 0.8% pour 2026 (1.7% en 2024)**. Par ailleurs, les locaux professionnels ont fait l'objet d'une mise à jour des valeurs locatives. Il devrait en être de même pour les locaux d'habitation en 2028 (évolution initialement prévue en 2026).

Comme en 2024 et 2025, le Conseil Municipal votera le taux de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** (THRS), au même titre que les taux de taxes foncières. Le Conseil Municipal a décidé le 26 septembre 2023 d'une majoration de 20% de la part communale de la cotisation de THRS. Cette majoration s'est appliquée en 2024 et en 2025. La recette prévisionnelle 2026 de THRS est de 35 570 € (+ une recette liée à la majoration de 6 438 €).

II.3- LES AUTRES MESURES :

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la Loi de Finances pour 2024 prévoyait que le Compte Administratif ou le Compte Financier Unique devront comporter un état annexé intitulé : impact du budget pour la transition écologique. Ce nouvel état concernera les dépenses d'investissement qui ont contribué négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France. De plus, les collectivités ont aussi la possibilité d'identifier la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux. Il s'agit d'une « dette verte ».

La Loi de Finances prévoyait également une généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du Compte Financier Unique (CFU). Il a vocation à regrouper le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du comptable public. Les comptes arrêtés au titre de l'exercice 2025 seront présentés sous forme de CFU.

III) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2025 ET PERSPECTIVES 2026 :

III.1 – L'estimation des résultats de l'exercice 2025 :

Les résultats **provisoires** de l'exercice 2025, annoncent un volume global de dépenses de plus de 7.8 millions d'euros, décomposés ainsi :

- **Section de fonctionnement** – perspective au 31/12/2025 :
 - ✓ DEPENSES : 5 477 700.95 €
 - ✓ RECETTES : 5 463 332.91 €
- **Section d'investissement** – perspective au 31/12/2025 :
 - ✓ DEPENSES : 2 370 207.39 €
 - ✓ RECETTES : 3 091 618 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 PROVISoire

VUE D'ENSEMBLE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORTS 2024	106 577.78 €		781 446.22 €	
REALISE 2025	5 371 123.17 €	5 463 332.91 €	1 588 761.17 €	3 091 618 €
MONTANTS CUMULES	5 477 700.95 €	5 463 332.91 €	2 370 207.39 €	3 091 618 €
RESULTATS 2025	14 368.04 €			721 410.61 €
		RAR 2025	365 598.67 €	371 454.26 €

La section de fonctionnement est déficitaire de 14 368.04 € mais le déficit cumulé a été fortement réduit puisqu'il était de 106 577.78 € fin 2024. L'exercice 2025, hors prise en compte du déficit cumulé, est excédentaire de 92 209.74 €, ce qui a permis de réduire fortement le déficit cumulé. La situation reste néanmoins préoccupante avec de nouveau un déficit de fonctionnement à inscrire au Budget Primitif 2026.

La section d'investissement est excédentaire de 721 410.61 €, alors qu'elle était déficitaire de 781 446.22 € en 2025. Cette amélioration spectaculaire s'explique à la fois par des dépenses d'investissement réduites sur l'exercice et par le recours à un crédit relais qui est venu majorer les recettes de 820 000 €.

En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent d'investissement est porté à 727 266.20 €.

III.2 – L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2023. En 2024, la croissance des dépenses réelles a été faible (+1.33% par rapport à 2023). En 2025, cette croissance a été plus importante (+2.61%).

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				PREVISIONNEL
CHAPITRES	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 367 431.43 €	1 311 424.38 €	1 318 684.21 €	1 368 800 €
012 - Charges de Personnel	2 259 454.10 €	2 393 701.73 €	2 514 710.02 €	2 495 000 €
014 - Atténuations de produits	63 230 €	65 849.65 €	24 893.49 €	32 400 €
65 - Autres charges de gestion courante	457 703.56 €	426 041.33 €	440 527.80 €	480 000 €
66 - Charges financières	17 499.99 €	26 755.78 €	35 110.04 €	30 000 €
67 - Charges spécifiques	3 061.30 €	0 €	0 €	1 206.05 €
68 – Dotation aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	4 168 380.38 €	4 223 772.87 €	4 333 925.56 €	4 407 406.05 €

Nota bene : les dépenses et recettes réelles de fonctionnement ne comprennent pas les dotations aux amortissements, les transferts entre sections et les excédents ou déficits reportés.

En 2023, les dépenses du chapitre 011 avaient connu une forte augmentation (+15.84% par rapport à 2022) du fait notamment de l'augmentation très importante du coût de l'énergie (contrats de fourniture de gaz et d'électricité négociés par le SMED). Le coût des fluides (eau, assainissement, gaz, électricité, fuel, carburant) a bondi de plus de 52% entre 2021 et 2022, puis de près de 31% entre 2022 et 2023. Le coût des fluides a ainsi doublé entre 2021 et 2023 ! 2024 a permis d'amorcer une baisse qui s'est confirmée en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Eau, assainissement	34 662.59 €	27 074.33 €	22 015.86 €	23 984.86 €	25 351.81 €
Electricité	118 905.42 €	217 211.42 €	255 000.20 €	189 592.51 €	178 552.44 €
Gaz	41 615.14 €	56 327.21 €	131 927.13 €	107 388.68 €	93 542.05 €
Combustible et carburant	16 677.62 €	22 707.13 €	14 183.98 €	19 081.74 €	13 537.72 €
TOTAL	211 860.77 €	323 320.09 €	423 127.17 €	340 047.79 €	310 984.02 €
		+ 52.61 %	+ 30.87 %	-19.63%	-8.55%

Pour 2026, le SMED a contracté de nouveaux tarifs d'électricité à la baisse, autour de 152 000 €, soit environ 15% de baisse. De même, pour le gaz, la facture globale devrait s'élever à 80 000 €, soit environ 14.5% de baisse. Par contre, les prix des carburants explosent et l'enveloppe financière dévolue au combustible et carburant devrait représenter 21 000 €.

L'enveloppe financière dévolue aux fluides devrait représenter 280 000 € au BP 2026.

Les frais liés aux denrées alimentaires augmentent fortement. La restauration scolaire nécessite environ 192 000 € d'achats de denrées pour préparer les repas (hors prestations spécifiques pour de l'événementiel), pour des recettes des familles d'environ 196 500 €. Ainsi, les participations familiales couvrent uniquement les fournitures du service, hors frais de personnel et hors frais de fonctionnement des locaux (fluides, maintenance...).

Le chapitre 011 prévoit également le plan de formation des agents, avec une enveloppe qui sera portée à 8 600 €. Le but est notamment de poursuivre des actions prioritaires de formation en lien avec la sécurité et la professionnalisation des agents communaux (manipement des extincteurs, hygiène alimentaire, gestes et postures).

La gestion des déchets spécifiques des services municipaux et des biodéchets continue à représenter un coût non négligeable pour 2026 :

- Environ 6 250 €, pour la collecte et la valorisation des biodéchets de la restauration scolaire.
- Environ 6 100 € de redevance spéciale pour la collecte des déchets municipaux
- Environ 6 600 € pour l'utilisation de la déchetterie par les services municipaux.

A cela s'ajoute le coût de la collecte et la valorisation des déchets verts pour 700 €.

Les principaux postes de dépenses du chapitre 011 portent sur les fluides (280 000 €), la DSP Enfance-Jeunesse (212 000 €), les denrées alimentaires pour le service de la restauration municipale (198 900 €), la maintenance des bâtiments (109 000 €), ou encore le paiement de la fiscalité locale à la charge de la commune (51 000 €).

Le **chapitre 014** correspond à la contribution au FPIC et à la pénalité liée à la Loi SRU. La participation au FPIC augmente chaque année avec la perte d'éligibilité de la Métropole au FPIC. Par contre, grâce aux déductions faites sur la pénalité SRU, la pénalité est maintenue à 0 € en 2026. Néanmoins, la contribution au FPIC et le reversement de la taxe de séjour métropolitaine collectée à l'aire de camping-cars représentent une enveloppe de 32 400 €, en hausse de 7 500 € par rapport au Budget 2025.

Les crédits du **chapitre 65** sont en hausse. La subvention d'équilibre versée au CCAS est en hausse (230 000 € en 2026, contre 215 000 € en 2025). L'enveloppe des subventions aux associations représentera 65 000 € (en hausse de 5 000 €).

Les indemnités des élus connaissent également une hausse mécanique (+16 000 €) liée au fait que plusieurs élus majoritaires n'étaient plus indemnisés en 2025. L'enveloppe globale du chapitre augmente de 39 100 € par rapport au Budget 2025.

Le **chapitre 66** continue à représenter un montant faible, correspondant aux frais liés à la ligne de trésorerie (jusqu'en février) et aux intérêts du crédit-relai contracté par l'ancienne majorité municipale (Crédit de 820 000 € versés en 2025, correspondant à des intérêts de 25 420 € en 2026).

L'enveloppe du chapitre est de 30 000 €, en baisse de 6 000 € par rapport au Budget 2025. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement de la ligne de trésorerie fin février.

Le **chapitre 67** correspond à des charges exceptionnelles qui pourraient être exigibles en cours d'exercice. Un montant prévisionnel d'un peu plus de 1 200 € sera prévu pour y faire face.

LES RESSOURCES HUMAINES :

En 2025, les charges de personnel ont progressé de 5.06% pour atteindre 2 514 710.02 €. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs :

- L'augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires, décidée par l'Etat (+ 3 points)
- Les évolutions de carrières (titularisations, évolutions d'échelons et de grades)
- La prise en compte de la rémunération du Responsable des Services Techniques sur un exercice complet (uniquement à partir de septembre sur l'exercice 2024)
- La prise en compte de la rémunération de l'agent en renfort en bibliothèque sur un exercice complet (uniquement sur la fin d'année en 2024)

En 2026, les dépenses de personnel devraient représenter 2 495 000 €, soit -0.8% par rapport au BP 2025.

Malgré l'augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires (de nouveau +3 points en 2026), ce qui représente environ 31 000 €, et malgré l'augmentation des cotisations d'assurance pour le personnel (pour environ 9 000€), les prévisions budgétaires sont à la baisse de 20 000 € en raison de la suppression de deux postes de contractuels aux services techniques et de deux départs en retraite en avril.

En 2025, les charges de personnel représentaient 58.02% des charges réelles de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate est de 56.07% (Source : AMF-La Banque postale – Fiche financière 2024 des communes de 3 500 à 10 000 habitants). En 2026, ce ratio diminuera autour de 56.61 %.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PART DES FRAIS DE PERSONNEL DANS LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	54,96%	56.14%	54.20%	56.67%	58.02%	56.61%

Les effectifs :

	1 ^{er} janvier 2025				1 ^{er} janvier 2026			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaires	1	7	39	47	1	7	38	46
Contractuels	1	0	11	12	1	0	7	8
TOTAUX	2	7	50	59	2	7	45	54

A cet effectif d'agents en poste, il convient d'ajouter 5 agents en disponibilité et 1 agent en congé parental. Ces agents ne sont plus rémunérés par la collectivité. Les agents en disponibilité ne peuvent reprendre leur activité que si un poste correspondant à leur grade est vacant.

Un fonctionnaire stagiaire a intégré les services à partir du 1^{er} février (Catégorie C, poste à 60%).

Deux fonctionnaires partiront à la retraite le 1^{er} avril. Actuellement, ils sont en disponibilité d'office pour raison de santé et perçoivent une indemnité de coordination.

L'encadrement intermédiaire comprend 7 agents en catégorie B : deux agents au Secrétariat Général, deux agents aux Services Techniques, dont le RST, auxquels s'ajoutent les responsables des services des Finances, de la RH et de la PM.

Il subsiste 8 postes de contractuels : 6 dans les services Entretien/Restauration, 1 dans les services administratifs (Catégorie A au service Urbanisme) et 1 en bibliothèque.

Le Centre culturel dispose aussi de 5 professeurs (professeurs de piano, batterie, guitare, chant et sophrologie).

Durée effective de travail hebdomadaire pour l'année 2026 (au 1^{er} janvier) :

	Total	% dans l'effectif total	% d'hommes	% de femmes
Temps complet	32	59.26% (62.71% en 2025)	59.38% (56.76% en 2025)	40.62% (43.24% en 2025)
Temps non complet ou temps partiel	22	40.74% (37.29% en 2025)	13.64% (13.64% en 2025)	86.36% (86.36% en 2025)

III.3 – L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement depuis 2023.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				PREVISIONNEL
CHAPITRES	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	133 558.38 €	131 067.45 €	70 301.65 €	55 000 €
70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses	264 344.31 €	268 741.50 €	320 519.31 €	301 100 €
73 - Impôts et taxes	3 542 895.06 €	3 605 297.73 €	3 867 425.25 €	3 836 001 €
74 - Dotations, subventions et participations	512 910.46 €	538 740.72 €	593 706.54 €	559 369.69 €
75 - Autres produits de gestion courante	321 883.79 €	330 229.83 €	358 642.38 €	351 755 €
76 - Produits financiers	187.56 €	211.82 €	178.27 €	0 €
77 - Produits spécifiques	715 659.41 €	14 400 €	40 500 €	0 €
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	1 403.39 €	0 €
TOTAL	5 491 438.97 €	4 888 689.05 €	5 252 676.79 €	5 103 225.69 €

Les chapitres 73 et 731 sont groupés

Pour 2026, les recettes réelles prévisionnelles baissent de 3.21%, alors que les dépenses augmentent de 1.23% (analyse BP 2026 par rapport au Budget 2025). Cette évolution démontre l'absence de dynamique des recettes malgré des dépenses dont l'évolution est maîtrisée. La situation budgétaire de la commune reste préoccupante.

Le **chapitre 013** correspond principalement aux remboursements des absences maladie par l'assurance du personnel. Pour 2026, les remboursements vont diminuer en raison d'une évolution du contrat passé avec la compagnie d'assurance.

Le **chapitre 70** correspond aux recettes de prestations de services (restauration scolaire, centre culturel), aux redevances d'occupation du domaine public, aux achats de concessions dans le cimetière et aux remboursements de la Métropole au titre des conventions de gestion. Il est prévu un ajustement tarifaire en 2026.

Les **chapitres 73 et 731** correspondent aux taxes foncières, majorées du coefficient correcteur lié à la disparition de la taxe d'habitation, à l'attribution de compensation versée par la Métropole, à l'attribution du FPIC, aux droits de place, et aux taxes diverses (TLPE, taxe sur les pylônes, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation). Les recettes fiscales prévisionnelles 2026 tiennent compte de l'évolution des bases selon la notification de l'Etat. Le produit des impôts directs progresse d'environ 60 000 € mais l'attribution du FPIC régresse de 20 000 €, les recettes de taxe sur l'électricité de 40 000 € (recettes exceptionnelles en 2025) et la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Métropole reste incertaine (prévue à 50% au BP 2026. Les droits de mutation devraient légèrement remonter (+28 000 €).

Globalement, les recettes des chapitres 73 et 731 devraient baisser d'un peu plus de 31 000 €.

Le **chapitre 74** est en baisse. Le montant 2025 était majoré par des recettes exceptionnelles, notamment la dotation de recensement (près de 7 900 €) et un remboursement de LEC (plus de 25 000 €). L'enveloppe 2026 sera en baisse par rapport au Budget 2025. Les dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNP) baissent d'un peu plus de 17 000 €.

Le **chapitre 75** correspond aux revenus des immeubles (locaux commerciaux, logements et salles). Le montant 2026 sera de 311 600 €, avec de nouveaux locaux loués (logements rue Amalbert). Il en sera de même avec les recettes de locations de salles qui sont dynamiques (plus de 22 000 € attendus sur l'année). Des produits divers viennent compléter ces recettes (remboursements de l'assurance par exemple). Le protocole transactionnel passé avec les consorts Blachère et leurs entreprises génère une recette de 15 000 €.

Le **chapitre 76** correspond aux produits financiers qui restent anecdotiques.

Le **chapitre 77** correspond aux produits spécifiques (pas de recette attendue à ce stade).

Il est à noter qu'une cession prévisionnelle de terrain s'inscrit en recette d'investissement du Budget Primitif mais le flux réel se constate au Compte Administratif en recette spécifique de fonctionnement. Ce flux génère également des écritures d'ordre qui permettent de compenser le montant en fonctionnement et de l'inscrire en recette d'investissement.

LA FISCALITÉ LOCALE :

En 2025, suite à l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes, les taux communaux de fiscalité étaient les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 43.23%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 101.05%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 18.87% (+ majoration de la cotisation de 20%)

Pour 2026, l'Etat a prévu une augmentation des bases de 0.8%.

La compensation des pertes liées à la suppression de la Taxe d'Habitation sera maintenue par l'Etat en 2026 et continuera à être calculée à partir d'un coefficient correcteur (coco). En 2026, l'effet du coco représentera 503 348 €, ce qui signifie que la commune reste largement perdante. Pour rappel, la suppression de la Taxe d'Habitation a réduit l'autonomie fiscale des communes et elle a supprimé le lien entre les locataires et le financement du service public local. Par ailleurs, la compensation perd toute dynamique puisque ni la base, ni le taux ne peuvent être réajustés.

L'objectif de la nouvelle majorité municipale est d'équilibrer le Budget Primitif 2026 **sans augmentation de la pression fiscale**. Les taux communaux seront donc maintenus à leur niveau de 2025.

Le **produit fiscal global** pourrait représenter près de **2 840 840 €**. Il s'agit de la principale recette de fonctionnement.

Les autres taxes supportées par les ménages :

Le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, déterminé par la Métropole Aix-Marseille Provence, a augmenté en 2023, de 10.60% à 14% pour l'ex Territoire du Pays d'Aix. Il restera inchangé.

La **taxe GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) instituée par la Métropole AMP en 2019 est calculée à partir d'un produit attendu (21 300 000 € de produit GEMAPI pour la Métropole en 2026). Le mécanisme fiscal consiste à appliquer un taux additionnel sur les taxes d'habitation, foncières et sur la cotisation foncière des entreprises.

L'ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT :

EVOLUTION DES DOTATIONS						PREVISIONNEL
ARTICLES BUDGETAIRES	CA 2013	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
7411 - DGF	744 115 €	347 806 €	348 509 €	356 608 €	354 282 €	330 304 €
74121 - DSR	42 942 €	60 572 €	70 791 €	78 940 €	84 560 €	92 791 €
74127 - DNP	53 135 €	14 129 €	16 955 €	15 260 €	13 734 €	12 361 €
TOTAL	840 192 €	422 507 €	436 255 €	450 808 €	452 576 €	435 456 €
		-49.71%	+3.25%	+3.34%	+0.39%	-3.78%

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

Une baisse massive des dotations a été orchestrée par l'Etat entre 2014 et 2017. La comparaison entre les exercices 2013 et 2022 démontre son impact : plus de 415 000 € en moins chaque année depuis 2018. L'effet cumulé est dévastateur pour l'équilibre des finances locales.

Depuis cette date, l'enveloppe des dotations a évolué dans des proportions beaucoup plus limitées. La DGF a continué à baisser régulièrement. Son écrêtement a permis d'alimenter la hausse limitée des autres dotations. En 2023, pour la première fois depuis 10 ans, la DGF a connu une petite hausse. Il en était de même pour la DSR. En 2024 et 2025, cette hausse s'est confirmée. Néanmoins, pour 2026, l'enveloppe globale devrait de nouveau diminuer selon les simulations réalisées grâce à l'Association des Maires de France.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE :

L'année 2018 avait été marquée par la montée en puissance de la Métropole Aix-Marseille-Provence au travers du transfert de nouvelles compétences communales à compter du 1^{er} janvier 2018. Les communes ont cependant continué à assumer les compétences transférées au travers de conventions de gestion. La Loi 3 DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) a induit une refonte de l'organisation et du fonctionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle prévoyait notamment le maintien de certaines compétences au niveau communal : parcs et aires de stationnement, voirie (qui devait être initialement transférée en 2023), défense extérieure contre l'incendie (DECI). Les communes peuvent partager ces compétences, au travers de syndicats par exemple, ou les confier à la Métropole. Gréasque a fait le choix de conserver la gestion de sa voirie. Une plus grande souplesse est offerte par la Loi. Par contre, la Loi a également acté la disparition des Conseils de Territoire depuis le 1^{er} juillet 2022.

L'Attribution de Compensation de Gréasque était de 387 738 € en 2025. Elle sera inchangée pour 2026 en l'absence de tout nouveau transfert de compétence prévu.

En décembre 2022, le Conseil de Métropole a également institué une **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC), dont le versement est basé sur des critères de péréquation destinés à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes. La DSC prend en compte le revenu par habitant, le potentiel financier par habitant, ainsi que le nombre d'habitants concernés par un quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville. En 2024, Gréasque a bénéficié d'une attribution de 71 488 €, puis de 110 119 € en 2025. Pour 2026, le nouvel exécutif métropolitain ne s'est pas encore prononcé sur l'évolution de ce dispositif.

Par ailleurs, le dispositif des **conventions de gestion** qui permettait à la Métropole de confier la gestion de certaines compétences transférées a été définitivement abandonné.

En investissement, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, passée avec la Métropole, afin de confier à la commune les **travaux d'assainissement pluvial** du secteur Pascaret-Pradeaux, a été mise en œuvre à partir de 2022. Un mémoire complémentaire a été pris en charge en 2024 (46 149.90 €) et un reliquat de frais de maîtrise d'œuvre a été pris en compte en 2025 (1 080 €). Ces sommes seront définitivement remboursées par la Métropole en 2026 au titre de la convention.

Les fonds de concours versés par la Métropole :

La Métropole continue à honorer les anciens contrats communautaires pluriannuels de développement (CCPD) passés avec l'ex Communauté du Pays d'Aix. Depuis 2014, Gréasque a obtenu plus de 4.1 millions d'euros de subventions via ce dispositif (exercice 2025 compris : 335 714.39 €). L'enjeu pour Gréasque est de négocier une nouvelle prolongation du dispositif, jusqu'à épuisement des crédits prévus au contrat.

III.4 – L'épargne :

L'épargne brute : correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute témoigne de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.

L'épargne nette : c'est l'épargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Le taux d'épargne brute : c'est le ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (exprimé en %). Il s'agit de la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer la section d'investissement.

	2023	2024	2025	2026
EPARGNE BRUTE	1 323 058.59 €	664 916.18 €	918 751.23 €	695 819.64 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE	24.09%	13.60%	17.49%	13.63%
REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0 €
EPARGNE NETTE	1 323 058.59 €	664 916.18 €	918 751.23 €	695 819.64 €
TAUX D'EPARGNE NETTE	24.09%	13.60%	17.49%	13.63%

Le volume d'épargne de l'exercice 2023 est exceptionnellement majoré par une vente de terrain (700 000 €). Sans cette vente, le taux d'épargne aurait été de 13%. Pour 2026, le niveau d'épargne est évalué au niveau du BP. Il correspond donc à un niveau minimum qui sera d'ailleurs majoré au niveau du CFU 2026 par les ventes de terrains prévues cette année (605 000 €).

III.5 – Les dépenses d'investissement :

L'EVOLUTION DES DEPENSES ET LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS :

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses d'équipement.

EXERCICE	DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT
2025	1 369 013.45 €	297.35 €
Moyenne 2020-2025	2 473 451.98 €	565.11 €
Moyenne 2014-2019	2 737 546.02 €	662.16 €

Dépenses d'équipement brut : chapitres 20,21, 23 et 45, opérations comprises (hors chapitre 204)

Dépenses d'équipement par habitant : selon population légale INSEE (4 604 habitants en 2025)

Les dépenses de l'exercice 2025 restent bien en-deçà de la moyenne des mandats précédents : globalement, deux fois moins que la moyenne des douze dernières années.

En effet, suite à l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes et au vote d'un Budget corrigé en juillet 2025, tous les crédits nouveaux en section d'investissement ont été supprimés. Ce n'est qu'au travers de la décision budgétaire modificative validée au Conseil Municipal de septembre que des crédits supplémentaires ont pu être prévus. Les dépenses d'équipement par habitant sont d'environ 300 € par habitant. A titre de comparaison, en 2024, les dépenses d'équipement représentaient 438 € par habitant pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants (« Territoire et Finances », AMF, Banque des Territoires et Banque Postale).

En 2025, les dépenses d'investissement ont concerné essentiellement :

- ✓ Le reliquat des travaux de réhabilitation du **Centre de loisirs** pour plus de 63 300 €.
- ✓ Le reliquat de l'aménagement de **l'ascenseur de l'Hôtel de Ville**, y compris les travaux intérieurs à la Mairie pour plus de 108 000 €.
- ✓ Le reliquat de la **végétalisation de la cour de l'école élémentaire** pour plus de 111 500 €.
- ✓ Des **travaux de voirie** (plus de 445 300 €), et notamment l'aménagement de la rue des Cerisiers pour près de 192 700 €, la réfection de l'impasse des Pins pour plus de 116 700 €, l'élargissement du chemin des Gournauds pour plus de 69 500 €, et un reliquat portant sur le chemin du Jas, pour près de 19 800 €.
- ✓ Le coût des études liées au permis de construire portant sur le **projet de Pôle médical** pour 47 400 €.
- ✓ Des **études diverses**, notamment pour le Plan Guide (13 700 €), la voirie de la Cité Sud (10 700 €), l'Eglise (10 000 €), la Maison des Sportifs (4 100 €),
- ✓ Des **petits travaux divers**, dont l'installation de climatiseurs réversibles au PHO (33 800 €), l'aménagement de potelets chemin des Charbonnières (15 400 €), l'aménagement d'un caniveau-grille rue de la Sorgo (10 500 €), la réhabilitation de l'éclairage public montée du Serpolet (19 100 €), ou encore l'acquisition de matériel et la réhabilitation de la plonge du service restauration (17 700 €).

LES RESTES A REALISER :

En fin d'exercice 2025, les restes à réaliser représentaient 365 598.67 € (624 403.07 € en 2024) et portaient principalement sur les éléments suivants :

- ✓ Des travaux de **voirie** (Montée de l'Adret, ralentisseur des Brigoulets, frais de recollement des réseaux), pour près de 107 500 €.
- ✓ Des travaux sur les **équipements sportifs et de loisirs** : étanchéité des tribunes du stade (29 850 €) et station de fitness aux Charbonnières (12 800 €).
- ✓ Les travaux de **réhabilitation des logements de la rue Amalbert**, pour près de 40 500 €.
- ✓ Des travaux divers (12 800 €), du mobilier (4 500 €) et des aménagements de sécurité pour les **écoles** (7 900 €).
- ✓ Différentes **études préalables** (Audits énergétiques, Plan Guide, aménagement de logements rue de la Sorgo, frais de géomètres), pour près de 57 900 €.
- ✓ Des **frais d'agence** (vente parcelles av Zola prolongée) **et de notaire** pour plus de 19 000 €.
- ✓ Une **subvention façade** destinée à un particulier pour 14 650 €.
- ✓ Le paiement du solde des études menées au **PHO** (3 500 €).

LES PRINCIPALES OPERATIONS 2026 :

- ✓ **En matière d'aménagement des espaces publics et de la voirie :**

L'objectif est de donner la priorité à la proximité et au cadre de vie en mettant en œuvre un programme conséquent de travaux d'aménagement de la voirie communale. L'opération 986 (Travaux de voirie) sera dotée d'une enveloppe financière de **565 000 €**. Les voies concernées sont notamment le chemin de la **Grande Carraire**, dans les quartiers Sud ; le **boulevard Denis Moustier**, dans le centre-village ; et la partie terminale de la **montée du PHO** (menant au CCFF et au quartier du Pascaret).

Des **aménagements de sécurité** seront prévus pour la voirie de la Cité Nord (Marjolaine et Sarriette) et l'avenue Ferdinand Arnaud (plateau traversant).

Une réflexion globale sera menée concernant la voirie et les espaces publics du centre-village, en y associant la population, au travers d'une **Commission extra-municipale** dédiée, à créer lors du Conseil Municipal de juin.

Les objectifs prioritaires porteront sur la **requalification du Cours Ferrer (Opération 994 du Budget : 20 000 €** pour une faisabilité), **l'aménagement d'un parking perméable** complémentaire devant la salle Galhuid (travaux à prévoir en 2027), **la refonte du plan de circulation** et la rénovation des rues du village, dont la rue Amalbert qui nécessite une première enveloppe d'urgence (30 000 €).

Avant la rentrée scolaire de septembre, il est également prévu un plan d'entretien des marquages au sol. Il est également prévu l'acquisition de matériel permettant la réalisation des marquages au sol en régie (15 000 €).

Par ailleurs, la requalification des espaces publics passe aussi par un **plan d'entretien et de remplacement du mobilier urbain** (bancs, corbeilles, potelets, barrières...). Une enveloppe sera dédiée à cet objectif dans le budget 2026.

✓ **En matière d'équipements scolaires, périscolaires et de loisirs :**

La nouvelle Municipalité poursuit un objectif ambitieux visant à **remettre en place un service de restauration scolaire à l'intérieur du site de l'école maternelle**. Cet objectif répond à la fois aux demandes des familles et à un impératif de sécurité publique afin d'éviter les traversées de la route départementale. Une demande de subvention, au titre des travaux de proximité, a été déposée le dernier jour du mois de mars. Elle porte à la fois sur l'équipement de la cuisine satellite et la création d'une coursive vitrée entre le réfectoire actuel et la salle périscolaire afin de disposer de deux espaces de restauration suffisants pour absorber la hausse des effectifs. Ces aménagements représentent plus de 45 000 €.

En complément, l'objectif est également de favoriser le **confort d'été** en plantant un arbre dans la cour basse et en installant un dispositif d'ombrage (37 000 €). A l'école élémentaire, des voiles d'ombrage seront installées pour compléter la végétalisation de la cour (27 000 €).

En matière de politique municipale d'accompagnement à l'éducation, la commune prévoit de **renouveler les tablettes numériques utilisées à l'école élémentaire** (8 400 €), de **repenser l'aide aux fournitures scolaires pour aller vers une gratuité effective** et de **mener une réflexion autour de la mise en place d'un service minimum** en cas de grève des enseignants.

L'ouverture d'une **septième classe à l'école maternelle** sera prévue pour la rentrée de septembre. Les locaux du Centre de Loisirs seront utilisés et nécessiteront des aménagements (24 000 €). L'objectif est notamment d'adapter les sanitaires et d'en créer dans le local situé en contrebas (accès direct vers la pinède). La réfection des enduits de façade du Centre sera également finalisée (intervention en régie).

Par ailleurs, il est également prévu de **renouveler le matériel de la Loco-Jeunes** en coordination avec l'association LEC (3 000 €). La CAF a été sollicitée pour subventionner ces acquisitions (80% d'aide attendue).

✓ **En matière de bâtiments et logements communaux :**

La crise climatique et l'explosion du coût de l'énergie impactent fortement les collectivités locales dont le patrimoine bâti est souvent vieillissant et très consommateur. La réhabilitation de l'ensemble du patrimoine nécessite la mise en place d'une programmation pluriannuelle et la définition de priorités. Des **audits énergétiques** ont été conduits par la société THERNOVA sur une dizaine de bâtiments communaux. L'objectif sera dorénavant de déterminer les travaux prioritaires et d'acter une programmation. Le coût de ces études représente une enveloppe de 27 000 € sur le Budget 2026 (RAR 2025). Au terme de cette démarche, le Conseil Départemental sera saisi afin de préparer un Contrat départemental pour la transition écologique.

La réhabilitation des **logements acquis rue Amalbert** sera enfin achevée (65 000€ dont 39 400 € de RAR). Des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour préparer la réhabilitation des logements situés rue de la **Sorgo** (7 300 €).

Les travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de Ville, avec la création d'un ascenseur extérieur, ont été achevés. La nouvelle Municipalité porte un projet ambitieux visant à **réaménager une salle du Conseil Municipal et des mariages dans l'Hôtel de Ville** (études et travaux programmés sur 2026 pour un montant global de 80 000 €). Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale visant à mettre à la location la salle Louise Michel, qui pourra également compenser la mise en réhabilitation de la salle des Cités dans les années à venir.

Par ailleurs, la Municipalité poursuit son objectif de créer un nouveau **Pôle médical**. La promesse de vente sera signée avec les professionnels de santé qui mèneront à bien le projet arrêté par la commune.

Concernant le reste des friches, la priorité est de relocaliser la carrosserie et Médadis (ventes foncières envisagées pour 270 000 € chaque terrain). Une réflexion sera lancée sur les aménagements à prévoir à plus long terme.

Le **projet de l'ancienne Coopérative** va faire l'objet d'une nouvelle réflexion et concertation. L'objectif de la nouvelle équipe municipale est d'aménager une **Maison des associations** en concertation avec les futurs utilisateurs. Une étude de faisabilité (20 000 €) sera conduite et associera le tissu associatif au travers d'une Commission extra-municipale à créer lors du Conseil Municipal de juin 2026.

✓ **En matière d'équipements sportifs :**

La réfection de l'étanchéité des tribunes du **stade** et la rénovation du vestiaire sinistré ont été réalisées en début d'année (33 400 € dont une grande partie correspond à des RAR 2025).

Une nouvelle **station de fitness** a également été réalisée en début d'année au niveau du parcours de santé (12 800 €, RAR 2025). Le **terrain de boules des Castors** sera rénové en partenariat avec le Secours Populaire.

Par ailleurs, la nouvelle équipe municipale conduira la concertation autour de l'aménagement futur du **gymnase** et réalisera les travaux de gros entretien (sol et chauffage notamment).

Une enveloppe financière de 80 000 € sera prévue au Budget. Le partenariat avec l'AVEPPA sera prolongé afin d'aboutir à une installation de panneaux solaires en toiture, couplée à une boucle d'autoconsommation collective.

A l'occasion de la **Coupe du Monde de football**, la Municipalité projette également d'organiser des **retransmissions des matches de l'équipe de France sur écran géant** au cœur du village (« Fan zone »), en partenariat avec les commerçants. Un matériel spécifique sera acquis (10 000 €) et pourra servir à d'autres événements (cinéma en plein air par exemple).

Enfin, un projet de **création de pistes de padel** sera finalisé en coordination avec le Club de tennis, afin de pouvoir solliciter des subventions publiques en fin d'année 2026.

✓ **En matière de réseaux divers :**

En matière d'**éclairage public**, la réhabilitation de l'intégralité du réseau a été achevée. Cette année, l'objectif est de moduler l'extinction nocturne afin d'étendre la plage horaire d'éclairage dans les secteurs les plus urbanisés de la commune.

En matière de **vidéoprotection**, le projet d'extension du dispositif est suspendu dans l'attente de la remise en état des caméras actuelles dont le fonctionnement reste partiel.

Enfin, dans le cadre de la compétence liée à la **défense contre l'incendie**, la commune a mandaté une entreprise spécialisée en début d'année pour réaliser des travaux de mise aux normes et d'extension de son réseau de poteaux d'incendie (32 000 €).

✓ **En matière d'acquisitions foncières et de Patrimoine :**

La nouvelle Municipalité poursuivra les projets de cessions déjà engagés, notamment la vente des deux terrains avenue Emile Zola prolongée (335 000 € de recettes sur le Budget 2026).

Les cessions envisagées dans les années à venir doivent permettre de nourrir une politique d'acquisitions foncières ambitieuses, notamment pour redynamiser le centre-village dans une logique de renouvellement, plutôt que d'étalement urbain (locaux commerciaux et logements à rénover et à remettre sur le marché).

Les travaux de **confortement de l'Eglise** ont fait l'objet de demandes de subventions et seront mis en œuvre à partir du dernier trimestre 2026 (426 300 €).

La commune dispose d'un patrimoine bâti important qui nécessite la réalisation d'un état des lieux complet afin de planifier les travaux nécessaires et de redéfinir les usages. Ces usages doivent évoluer pour une plus grande **mutualisation des équipements** et le **développement des recettes locatives**.

✓ **En matière de développement durable et d'aménagement des espaces naturels :**

Le développement durable repose aussi sur un pilier social qui induit d'associer la population aux décisions des élus. Ces dernières années, l'action municipale a souffert d'un déficit de communication et de concertation.

La nouvelle majorité municipale entend être plus à l'écoute des administrés au travers de nouveaux outils simples et collaboratifs, notamment une **nouvelle application numérique citoyenne** qui sera développée en cours d'année. Le site Internet sera également refondu et le magazine sera de nouveau publié régulièrement. Le Maire sera disponible, y compris au travers de moments plus conviviaux, de type « **petits-déjeuners du Maire** ». Le Maire s'appuiera sur un **Conseil des sages** regroupant des personnalités locales reconnues pour leur investissement passé et leur connaissance des réalités locales. Des référents par quartier seront également désignés.

L'inclusion de tous les publics doit également favoriser le vivre ensemble. Le **public sénior** sera pris en compte au travers de nouveaux services à développer, notamment un **service de transport dédié**, via le mini-bus de la commune. De plus, une **politique locale de santé publique** doit aussi être mise en œuvre. Elle se traduira bien sûr dans l'ouverture d'un Pôle médical, mais aussi au travers du **projet de mutuelle communale**, porté par la nouvelle équipe municipale.

L'action de la commune doit également être exemplaire. Cela passe notamment par une **réorganisation de l'entretien des espaces verts** communaux en privilégiant les tontes tardives et raisonnées. La taille des arbres et des haies doit être organisée en respectant la période de nidification (15 mars – 15 août). Le fleurissement sera revu afin de privilégier les plantes vivaces, les bulbes et les espèces mellifères. Certains espaces seront sanctuarisés afin de **protéger et développer la biodiversité locale**. La population sera associée au travers du développement des espaces participatifs (des espaces communaux mis à disposition de riverains volontaires). Cette transition écologique suppose également une **politique de protection animale** renforcée (partenariat associatif pour la stérilisation des chats, création de passages à hérissons...) et une **lutte contre les espèces invasives et dangereuses**. A ce titre, au-delà de la lutte contre le frelon asiatique qui sera prolongée, une nouvelle action sera mise en œuvre afin de lutter contre les chenilles processionnaires (ateliers de confection de pièges). De même, afin de lutter contre la prolifération des moustiques, une expérimentation sera menée afin d'installer des nichoirs à chauve-souris.

Dans le domaine de la **gestion des déchets**, une action déterminée devra être entreprise auprès de la Métropole notamment pour réorganiser, simplifier et développer les collectes sélectives. Les services municipaux seront mobilisés pour améliorer la propreté des abords des containers, pour développer les distributeurs de sacs à déjections canines, les corbeilles de voirie et les cendriers. Les filières de recyclage seront sollicitées pour organiser une collecte et une valorisation des mégots.

Toutes ces actions devront reposer sur une **politique active d'éducation à l'environnement** et des **partenariats renforcés avec le Conseil Municipal des Jeunes et la Loco-Jeunes**.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET LES CREDITS DE PAIEMENT :

Le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 induit la possibilité de recourir à des AP/CP. En 2025 aucune autorisation de programme (AP) n'a été ouverte. Il n'y donc pas, non plus, de crédits de paiement (CP).

III.6 – Les recettes d'investissement :

Le tableau ci-après présente l'évolution des principales recettes d'investissement.

CHAPITRES	ARTICLES BUDGETAIRES	2023	2023	2025	2026
.001	R001 - Excédents reportés	466 708.84 €	0 €	0 €	721 410.61 €
10	10222 - FCTVA	303 319.95 €	205 116.49 €	139 429.92 €	379 700 €
	10226 - Taxe d'Aménagement	101 935.10 €	57 672.98 €	64 123.75 €	30 300 €
	1068 - Affectation excédent Fonctionnement	0 €	297 260.39 €	0 €	0 €
13	Subventions Etat	19 887.33 €	0 €	17 188.19 €	106 600 €
	Subventions Région	0 €	0 €	0 €	0 €
	Subventions Département	356 488 €	677 258 €	658 343 €	691 300 €
	Subventions Métropole AMP	141 178.72 €	417 519.16 €	335 714.39 €	0 €
45	45 - Remboursement Métropole AMP	0 €	0 €	0 €	47 230 €

Le versement du FCTVA est le reflet du niveau d'investissement N-2. Il est important en 2026.

L'investissement de la collectivité reste très dépendant du niveau de subventions publiques. Pendant la période 2020-2025, les subventions publiques représentent 49.25% des dépenses d'équipement (HT).

Le Conseil Départemental reste le principal financeur de la commune. Depuis 2016, la Métropole joue un rôle également non négligeable (grâce au CCPD). Aucune recette ne sera prévue au titre du CCPD, même si l'objectif reste de solliciter son maintien jusqu'à épuisement des fonds de concours prévus à la signature du contrat.

Globalement, le taux de subventions publiques, rapporté aux dépenses d'équipement, chute progressivement. Cette évolution s'explique par les fortes contraintes budgétaires et financières que connaissent les autres collectivités financeurs, notamment le Département.

LES SUBVENTIONS A PERCEVOIR :

Pour 2026, la Municipalité continuera à s'appuyer principalement sur le Conseil Départemental (691 300 € de subventions attendues dont 324 224.36 € prévus en RAR 2025). Ces subventions porteront sur plusieurs dispositifs : travaux de proximité, FDADL, aide aux acquisitions foncières, sécurité publique, sécurité routière, forêt...

L'Etat est également mis à contribution au titre de la DSIL pour les travaux de confortement de l'Eglise (106 600 €).

Pour 2026, le montant global des subventions pourrait représenter 797 900 €, RAR compris.

LES RESTES A REALISER :

En fin d'exercice 2025, les restes à réaliser représentaient **371 454.26 €** et portaient sur des subventions à percevoir, en lien avec les RAR prévus en dépenses ou avec des travaux à lancer, dont 324 224.36 € au titre du Conseil Départemental et 47 229.90 € au titre de la Métropole (remboursements au titre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des bassins de rétention aux Pradeaux).

LES AUTRES RECETTES :

Il n'y a un excédent reporté important en 2026 (section d'investissement excédentaire de 721 410.61 € en 2025).

Au chapitre 10, la commune bénéficiera d'une allocation du FCTVA d'environ 379 700 €. Le reversement de la Taxe d'Aménagement pourrait représenter 30 300 €.

La commune prévoit également la vente de deux terrains à bâtir en secteur pavillonnaire, soit une recette d'au moins 335 000 €, à laquelle il conviendra d'ajouter la vente du terrain pour la relocalisation de la Carrosserie des Pradeaux (270 000 €).

LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2024, les dépenses réelles d'investissement représentaient seulement 1 361 135.91 € (hors déficit reporté), les recettes réelles 2 037 451.25 €, dont 820 000 € correspondant au crédit-relais. La différence, positive, représente 676 315.34 € et consacre l'absence de besoin de financement de la section d'investissement. Les restes à réaliser étant plus importants en recettes qu'en dépenses (+5 855.59 €), ils ne font qu'améliorer cette situation.

Sans le versement du crédit-relais, un besoin de financement de la section d'investissement aurait été constaté et le résultat aurait été déficitaire.

L'EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026 :

Alors que les dépenses réelles représenteront 3 266 000 €, les recettes réelles prévisionnelles devraient représenter près de 1 862 000 €.

Avec les écritures d'ordre (dotations aux amortissements pour 865 200 €) et l'excédent reporté (721 400 €), **le Budget de la section d'investissement devrait s'équilibrer autour de 3.45 millions d'euros.**

III.7 – La dette :

Depuis le 31 décembre 2021, **la commune de Gréasque n'a plus aucun encours de dette.** Il n'est pas prévu de contracter un nouvel emprunt en 2026.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 626 € par habitant, pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants, situées dans une Communauté Urbaine ou une Métropole.

En 2025, la commune a contracté un crédit relais de 820 000 €, au taux fixe de 3.1%. Le crédit relais court sur deux exercices, jusqu'en 2027. En 2026, il génère des intérêts, dont le paiement est prévu en section de fonctionnement (25 420 €). Ce crédit relais étant lié à l'opération du Restouble dont la mise en œuvre est retardée en raison de contentieux, la nouvelle majorité municipale pourra envisager sa transformation en prêt classique. Par ailleurs, l'opération du Restouble doit faire l'objet d'une évolution afin de mieux répondre aux inquiétudes des riverains. Des discussions avec l'opérateur et une concertation avec les riverains seront conduites rapidement.

Au niveau métropolitain, la dette continue à être une préoccupation (2 milliards pour le Budget principal). Avec la hausse des taux, la charge des intérêts a représenté 86 millions en 2024.

III.8 – Le Budget annexe du cimetière :

Le Service de Gestion Comptable d'Aubagne a demandé à la Commune de créer un Budget annexe afin de gérer la vente des caveaux du cimetière de Gréasque. Les activités de vente de caveaux sont de nature industrielle et commerciale et assujetties à la TVA. Elles nécessitent des déclarations spécifiques et l'utilisation du numéro de déclarant à la TVA.

Par délibération, n°9, en date du 5 décembre 2022, le conseil municipal a créé un Budget annexe. L'exercice 2023 a donc été le premier exercice de fonctionnement de ce budget.

La comptabilité du Budget annexe est tenue suivant l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Les recettes liées à la vente des caveaux doivent financer la construction de nouveaux caveaux. Par ailleurs, les recettes liées aux concessions et au columbarium restent affectées au Budget principal de la Commune.

Au 31 décembre 2025, il restait 13 caveaux libres dans le cimetière. Ces caveaux ont été construits par la commune pour accueillir 6 cercueils chacun. Ils sont vendus au prix de 1 200 € TTC, sachant que la concession elle-même représente un coût de 2 800 € pour les administrés. La concession est octroyée pour une durée de 50 ans. Les 13 caveaux libres représentent donc environ 4 ans d'activité. En moyenne, la commune vend 3 caveaux par an.

Au titre de l'exercice 2025, trois caveaux ont été vendus et les recettes comptabilisées sur le budget annexe sont de 3 000 €. Aucune dépense n'a été effectuée.

Les quatre premiers caveaux vendus, et comptabilisés sur le Budget annexe, n'ont pas fait l'objet d'un reversement de la TVA qu'il conviendra de régulariser (400 € au titre de 2023 et 400 € au titre de 2024).

Au titre de l'exercice 2026, on peut anticiper la vente de 3 caveaux, soit une recette globale de 3 000 € (hors TVA). Le Budget annexe tiendra compte de cette recette prévisionnelle. Les stocks de caveaux seront repris en section d'investissement.

CONCLUSION :

Le bilan de l'exercice 2025 met en évidence une amélioration de la situation budgétaire, tant en fonctionnement, qu'en investissement. Cependant, les marges de manœuvre restent limitées.

Le déficit cumulé de la section de fonctionnement se réduit, de 106 577.78 € à 14 368.04 €. L'exercice 2025 a été excédentaire, permettant de résorber en grande partie ce déficit.

Le Budget 2026, en section de fonctionnement s'équilibre donc en tenant compte de ce déficit reporté mais aussi d'une croissance des dépenses réelles contenue à +1.23%, alors que les recettes réelles prévisionnelles diminuent de 3.21%. Cet effet ciseau est le reflet de la baisse de certaines recettes (FPIC, droits de mutation, dotations de l'Etat) qui induit **une trop grande dépendance aux recettes fiscales**. Les impôts directs locaux représentent 55.67% des recettes réelles de fonctionnement. Pour retrouver des marges de manœuvre et ne pas dépendre de recettes extérieures fluctuantes, il convient de **développer les recettes propres de la commune** (services, domaine, loyers...). La nouvelle Municipalité entend faire de cet objectif un axe majeur de sa stratégie budgétaire et financière pour les années à venir.

En section d'investissement, l'exercice 2025 est excédentaire (721 400 €) permettant d'aborder sereinement l'équilibre de la section pour 2026. **Néanmoins, cet excédent a été généré grâce au recours à un crédit-relais** (820 000 €). Son remboursement, ainsi que les projets des années à venir, resteront dépendants des cessions foncières en cours. **L'assèchement de l'autofinancement communal, combiné à une baisse prévisible des subventions publiques, ont conduit la commune à une situation budgétaire tendue**. Les investissements des années à venir dépendront non seulement de la **capacité à obtenir des financements extérieurs**, mais aussi d'une **nouvelle stratégie patrimoniale** qui veillera à rétablir l'équilibre entre des acquisitions stratégiques et des cessions conditionnées à des projets concrets et partagés par la population.

Le Budget 2026 est avant tout un **budget contraint et de continuité républicaine**. Les grandes masses budgétaires restent marquées par les choix opérés par l'ancienne majorité. Néanmoins, **plusieurs opérations marquent un premier virage** visant à mettre en œuvre les grands chantiers promis pendant la campagne électorale (Projets de la Maison des Associations et réhabilitation du Cours Ferrer notamment).

Le Budget devrait être proposé au vote du Conseil Municipal le 27 avril prochain.